

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

2022-008 – Lot 6 471 950– rue Bouthillier
2022-017 – Lot 2 597 612 – 3004, chemin Bellerive

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que les demandes de dérogations mineures suivantes seront prises en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 avril 2022;

2022-008 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la largeur d'un lot projeté, c'est-à-dire 14,65 mètres au lieu de 15 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur.

2022-017 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la nouvelle marge avant de la résidence existante, c'est-à-dire 5,66 mètres au lieu de 7 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur.

Considérant la situation actuelle de la pandémie Covid-19, toute personne intéressée par ces demandes pourra se faire entendre par le conseil municipal en soumettant ses commentaires à l'adresse courriel info@villedecarignan.org dans les quinze (15) jours suivant le présent avis ou en se présentant le 6 avril 2022 à 20 h à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter les consultations écrites en annexe du présent avis public pour prendre connaissance des demandes de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 21 mars 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 21 mars 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 21 mars 2022.

Donné à Carignan, ce 21 mars 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière